



Laboratoire d'Économie d'Orléans



Covalences avril-mai-juin 2013



édito

Comme chaque année l'Académie d'Orléans, Agriculture, Sciences, Belles Lettres et Arts, propose à ses membres ainsi qu'à un large public d'aborder un sujet de science et de société afin de faire un point sur l'état des connaissances mais aussi cerner les problématiques actuelles et futures. Après l'évolution, la révolution numérique, l'univers, la génétique et liberté, l'Académie propose d'aborder une journée débat sur les défis économique du 21^e siècle.

Les problèmes économiques que connaît la France, comme d'autres pays de l'Europe, font l'actualité quotidienne en raison, notamment, de leurs conséquences sur les revenus des citoyens et sur l'emploi. Il nous a paru utile d'en analyser les causes et les effets, à court et à long terme, pour mieux apprécier les mesures qui peuvent être envisagées avec leurs conséquences sur le fonctionnement de l'économie et l'équilibre social.

Cette journée conférence-débat du 22 mai prochain est organisé en partenariat avec l'Université d'Orléans avec la collaboration du Muséum d'Orléans et de Centre•Sciences. Elle a pour but de contribuer par une information aussi claire et objective que possible à apporter un éclairage sur des problèmes qui nous concernent tous, comme l'indique le récent sondage de BVA du 7 mars 2013 nous montrant que les trois quarts des Français se disent « moins confiants » dans l'avenir de la situation économique en France.

A travers ce numéro de Covalences, nous vous proposons d'aborder les différents sujets qui seront développé par des universitaires et par des membres d'honneur ou des membres titulaire ou correspondant de l'Académie.

Joseph Picard
Académie d'Orléans

Jean-Paul Pollin
Professeur des Universités, Orléans

Repenser la place de la finance dans l'économie

Jean-Paul Pollin

Professeur des Universités, Université d'Orléans, membre du comité des économistes

Les économistes discutent depuis bien longtemps de la relation entre le développement du secteur financier et la croissance économique. Or, même si la corrélation entre les deux phénomènes a fait l'objet d'interprétations nombreuses et divergentes, on admettait jusqu'ici qu'il existait entre ces variables une interaction vertueuse. Mais plus récemment la très forte croissance de la sphère financière (quelle que soit la façon dont on la mesure), et la crise qui s'en est suivie, ont remis en cause ce point de vue. On considère désormais qu'au-delà d'un certain seuil le développement de la finance exerce une influence négative sur l'économie réelle. D'abord parce que la taille abusive des institutions et marchés financiers se traduit par une ponction sur les ressources productives susceptibles de freiner la croissance économique. Ensuite parce que la place grandissante de la finance impose aux entreprises des exigences de rentabilité sur un horizon trop court pour des stratégies industrielles qui

demandent à s'inscrire dans la durée. Enfin parce que l'expansion des activités financières s'est accompagnée d'un accroissement de leur complexité et de leur opacité ; ce qui a constitué un facteur d'instabilité économique dont la « Grande Récession » que nous subissons, marque l'aboutissement.

Comprendre les défaillances de marché

Se pose alors la question de savoir comment limiter au mieux à ces dérives ainsi que les nuisances qu'elles impliquent, tout en préservant les fonctions que doit assurer le système monétaire et financier (la collecte et l'allocation de l'épargne, la gestion et la couverture des risques, la production et l'administration des moyens de paiements ...). Pour répondre à cette question il faut s'efforcer de comprendre les défaillances de marché qui sont à la base des dysfonctionnements de la finance et qui justifient sa régulation. Ces défaillances sont nombreuses et plus

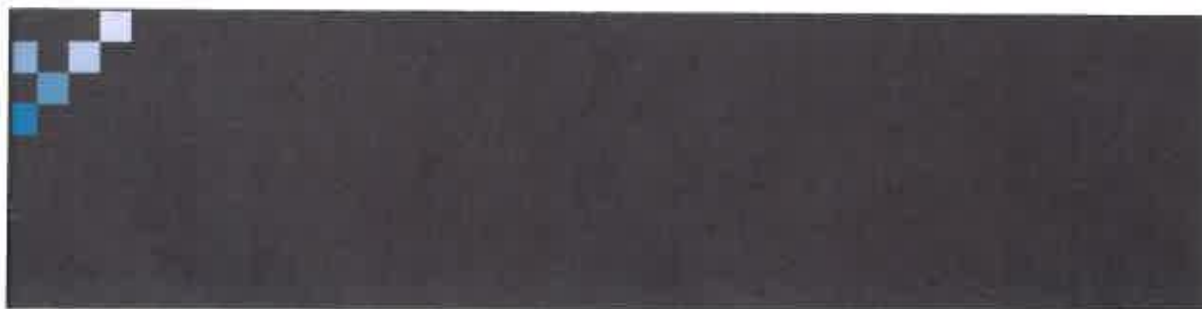
Salle de marchés



012
STEPHANE SUZCIEKOWSKI



Laboratoire d'Economie d'Orléans



compliquées à analyser que celles qui affectent la plupart des marchés de biens et de services. On peut en donner quelques exemples :

- dans une économie de marché il importe que les conséquences des risques soient assumées par ceux qui les portent. Il est donc normal et souhaitable que les actionnaires (et au-delà tous les créanciers à l'exception des déposants) supportent les pertes éventuelles subies par les institutions financières auxquelles ils ont apporté leurs capitaux. Ce phénomène est commun à toute entreprise, mais dans le cas du secteur financier la prise de risque peut être plus rapide, plus simple et moins visible, de sorte qu'elle est difficilement contrôlable. A cela s'ajoute le fait que le caractère systémique de certaines institutions interdit de les mettre en faillite comme on le fait d'ordinaire avec toute autre firme.

- d'un point de vue formel les questions soulevées par les rémunérations dans les activités de marchés financiers (les fameux bonus) relèvent d'une analyse semblable. Le fait d'ajouter une prime, fonction des performances, à un salaire fixe, conduit les agents concernés à privilégier de possibles gains de court terme en négligeant l'éventualité de pertes futures ou même la rentabilité de long terme.

Le raisonnement s'applique aussi à la gestion d'actifs pour compte de tiers qui concerne en particulier les SICAV et Fonds Communs de Placements¹. Dans ce cas le gestionnaire est également incité (du fait de la rémunération à la performance) à faire des choix trop risqués et contraires aux intérêts de l'investisseur.

- dans un autre ordre d'idée, l'existence d'interdépendances étroites et de diverses natures entre institutions financières donne naissance à des phénomènes de contagion : ce que l'on nomme « risque systémique ». Cela s'analyse comme un phénomène d'externalité, bien connu des économistes : les décisions d'un agent ou d'un groupe d'agents affectent la situation des autres, sans que l'on puisse en faire payer le prix. Dès lors le marché se trouve pris en défaut ; et dans le cas de la finance ce défaut peut avoir des conséquences désastreuses.

- enfin il se trouve que les activités financières sont peu transparentes. Parce qu'elles peuvent être très complexes et parce que les positions peuvent évoluer très vite. De sorte que cette opacité fait obstacle à la discipline des comportements individuels, par le marché aussi bien que par les régulateurs. Ce qui nécessite des protections de nature plus intrusive ou administrative.

On peut encore ajouter à cette liste d'explications des défaillances financières et constater qu'à chacune d'entre elles peuvent être associées des solutions de régulations. Mais dans ce domaine la difficulté tient surtout à la nécessité de les combiner en un ensemble cohérent, de faire en sorte qu'elles couvrent une surface assez large du système financier, et de s'assurer qu'elles soient appliquées de façon homogène dans tous les pays concernés.

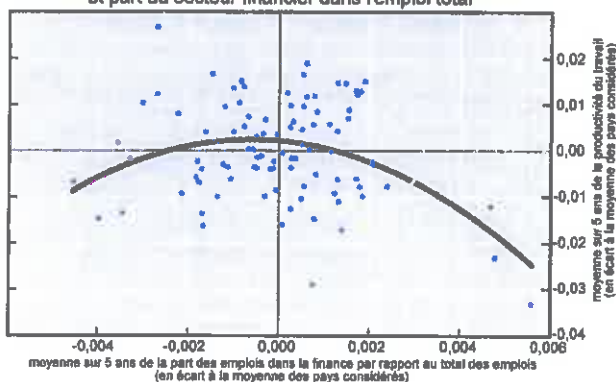
¹ SICAV et FCP sont deux catégories de ce que l'on appelle les Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM).

Ce sont des fonds qui collectent l'épargne ou les excédents temporaires de liquidité des ménages, entreprises, associations... Les sommes ainsi collectées sont ensuite placées en titres (actions, obligations, titres de créances négociables...) émis par des entreprises, l'Etat, des collectivités.

1. SICAV : Société d'investissement à Capital Variable ayant la personnalité juridique (société) et qui émet des actions. L'objectif principal consiste à gérer un portefeuille de titres pour le compte de souscripteurs. Chacun d'entre eux possède une fraction de l'ensemble, proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient.

2. FCP : les Fonds Communs de Placement n'ont pas la personnalité juridique et émettent des parts. Il s'agit d'une co-propriété destinée à gérer des actifs financiers.

Relation entre croissance de la productivité et part du secteur financier dans l'emploi total



Relation entre croissance de la productivité et part du secteur financier dans l'emploi total.

Ce graphique illustre bien le fait qu'au-delà d'un certain niveau, l'augmentation de l'emploi dans la finance a une influence négative sur la productivité du travail et donc sur la croissance de l'économie.

Source : document de travail n° 331 de la Banque des Règlements Internationaux



Laboratoire d'Economie d'Orléans



L'avantage fiscal consenti au gazole : un élément clé du débat sur la fiscalité écologique.

pour infléchir les comportements et inciter à la sobriété énergétique, peut en outre constituer un levier d'action utile pour refondre en profondeur le système fiscal français. Loin de représenter une charge supplémentaire pour tous les contribuables, voire insupportable pour certains, la taxe carbone pourrait, par le biais du recyclage ciblé de ses recettes fiscales, créer des marges de manœuvre pour introduire, de façon paradoxale, davantage d'équité fiscale.

Pour en savoir plus :

- CEPII : Centre d'études prospectives et d'informations internationales
www.cepii.fr/CEPII/fr/welcome.asp
- IHEE: Institut des Hautes Etudes de l'Entreprise
www.institut-entreprise.fr/index.php?id=30

ce qui contribue à la rendre préférable au versement de subventions ou aux quotas d'émission lorsque ceux-ci sont distribués gratuitement. Il a été avancé que, si l'État utilise ces recettes pour diminuer d'autres impôts existants, une taxe environnementale peut à la fois améliorer la qualité de l'environnement (dividende environnemental) et, sous certaines conditions, permettre de réduire les inefficacités fiscales existantes (dividende d'efficacité du système fiscal) : c'est le double dividende. Ceci peut constituer un argument en faveur d'un verdissement de la fiscalité, même si l'existence d'un double dividende n'est pas la justification initiale de la pertinence d'une politique visant à réduire les nuisances faites à l'environnement.

Cette question du double dividende a donné lieu à une abondante littérature et reste fondamentalement d'actualité dans un contexte de crise économique : « peut-on mettre en place une réforme fiscale à visée environnementale sans compromettre la croissance et l'efficacité économique (au-delà de l'amélioration provenant de la qualité de l'environnement) ? »

Suivant l'exemple des pays scandinaves, la France avait également envisagé de mettre en œuvre en 2010 une taxe carbone au taux de 17% par tonne de CO₂ émise. Finalement, face à l'hostilité de l'opinion publique et aux difficultés législatives et pratiques, le gouvernement a décidé de reporter le

projet, vraisemblablement dans l'attente de la mise en place d'une politique à l'échelle européenne. Le débat est ainsi encore ouvert mais, sous la pression de la crise économique, il s'est élargi à l'ensemble du système fiscal, de la dette publique et du financement des pensions de retraite. Or si l'on considère conjointement les coûts de long terme impliqués par le vieillissement de la population française et les bénéfices potentiels d'une régulation environnementale plus exigeante, il semble particulièrement pertinent de promouvoir une réforme ambitieuse de la fiscalité englobant aussi bien la fiscalité environnementale que l'impôt sur le revenu, les prélèvements sociaux et le financement des retraites.

Des marges de manœuvre dans ce sens existent pour quasiment tous les pays européens, mais une réforme fiscale ne peut guère être envisagée au niveau de l'Union européenne puisque le consensus serait indispensable à toute prise de décision de nature fiscale. En revanche un verdissement prononcé de la fiscalité permettrait une réforme beaucoup plus profonde du système fiscal français en contribuant à offrir l'opportunité de traiter simultanément des problèmes qui se posent aux décideurs politiques de façon récurrente : équité et progressivité du système fiscal, réduction du poids des prélèvements sociaux, financement des retraites et résorption de la dette. La mise en place d'une taxe carbone, indispensable

1. N. Stern, The Economics of Climate Change - The Stern Review, Cambridge University Press, 2006

2. Professeur en retraite à l'Institut de la Terre de l'Université de Columbia et directeur du Goddard Institute for Space Studies de la Nasa, James Hansen est l'un des plus influents climatologues mondiaux. Il a publié 203 articles cités 8349 fois selon ISI web of science (Institute for Science Information) qui publie exactement le contraire des projections catastrophistes de James Hansen. Lindzen, R.S., Choi, Y.S., 2009. On the determination of climate feedbacks from ERBE data

3. Empreinte écologique
L'empreinte écologique est un indicateur synthétique qui mesure la pression exercée par l'activité humaine sur l'environnement naturel. Elle se mesure en évaluant les surfaces productives de terres et d'eau (en hectares globaux, hag) nécessaires pour produire les ressources qu'un individu, une population ou une activité consomme et pour absorber les déchets générés.
Empreinte idéale : 1,8 hag
Moyenne mondiale : 2,2 hag
Moyenne européenne : 4,9 hag
1 hag = 10000 m²/habitant/an
États-Unis : 9,5
France : 5,8

© Agence France Presse



Laboratoire d'Economie d'Orléans



Repenser le travail et l'Emploi : un enjeu pour le 21^e siècle!

Christophe Laviolle
Maître de Conférences,
Université d'Orléans

Nos sociétés modernes n'ont cessé de se questionner sur la place et le sens du travail. Cette très ancienne question est récemment réapparue dans le débat public : ce débat concerne la place du travail dans nos vies, le manque de travail pour les uns, la surcharge de travail pour les autres, les formes que revêt celui-ci, plus récemment la nature des transformations de la relation d'emploi et du rapport salarial. Une mise à distance par l'histoire des idées peut permettre de décentrer notre regard du vécu immédiat pour resituer le débat sur le travail dans l'univers riche et complexe des possibles. Revisiter les auteurs classi-

ques ou plus contemporains, analyser leur interrogations relatives à l'action, au faire, à l'effort, à l'œuvre et au travail, est ainsi une voie privilégiée pour interroger le devenir de nos sociétés.

Car la réflexion sur l'emploi (et le chômage) dominante aujourd'hui et depuis un siècle, a conduit à ne plus penser le travail, ou plus exactement à n'en plus percevoir le caractère conventionnel et contradictoire de la valorisation.

En rappelant, après d'autres, que le travail, tel que nous le pensons aujourd'hui, n'est qu'une invention finalement récente, en repérant les couches successives et contradictoires de sa valorisation, en soulignant combien cette valorisation s'est accompagnée d'un dépérissement du politique et du délibératif dans leur capacité à fonder le lien social, combien elle a logiquement accompagné

le basculement des hiérarchies anciennes entre l'économique, le politique et l'éthique, je m'efforcerai de souligner combien il faut d'abord penser le travail avant de penser les contours possibles des nouvelles formes du rapport salarial, et au-delà des voies possibles vers un nouveau plein emploi.

L'invention du Travail

Très longtemps, on ne trouve nulle part, liés dans un même et unique concept, l'ensemble des notions et des significations auxquelles notre concept de travail renvoie (peine, transformation de la nature, création de valeur...). Ce « constat » est notamment confirmé par les recherches dont nous disposons sur l'époque grecque archaïque et classique. Comme l'explique Vernant : on trouve en Grèce des métiers, des activités, des tâches, on chercherait en vain « le travail ». Les activités sont au contraire classées dans des catégories irrévocablement diverses qui interdisent de considérer le travail comme une fonction unique.

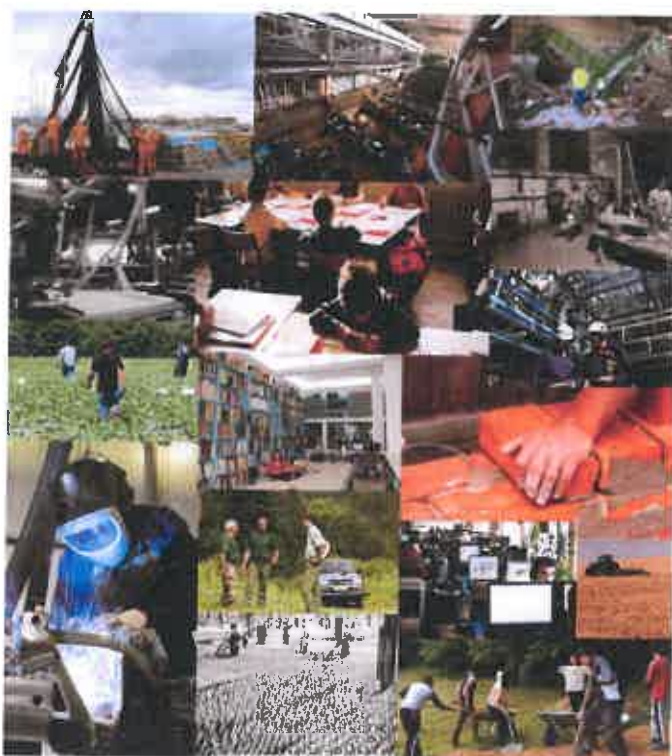
Par ailleurs, l'idée de la peine, et de la dévalorisation des activités manuelles, et de ce que l'on appellerait aujourd'hui le travail (le *ponos* grec) est dominante jusqu'à la Renaissance. C'est la réforme protestante qui commence à changer, de ce point de vue, le regard porté sur « le travail », considéré comme un exercice spirituel, et valorisé, non pas pour ce qu'il permet, mais pour ce qu'il représente de soumission à Dieu, à son appel et à sa grâce.

Mais « l'invention du travail » au sens propre du terme, qui signifie tout à la fois que l'article défini peut enfin être utilisé (Le travail), que la catégorie trouve son unité et le concept son utilité, ne va s'opérer qu'au cours du 18^e et du 19^e siècle, en trois temps, trois époques, chacune venant ajouter une couche de signification supplémentaire, sans jamais se substituer aux précédentes.

Au total, logiquement, la valorisation du travail (comme celle de l'intérêt) accompagne l'émancipation de l'économique et sa constitution progressive comme domaine autonome de la philosophie sociale.

La Valorisation du travail : une triple couche de signification

Ainsi, le concept de travail n'a trouvé son unité conceptuelle qu'au 18^e siècle, époque où, par





Laboratoire d'Économie d'Orléans



l'économie d'abord (Locke en premier, mais Smith, évidemment, surtout), par le droit également (Pothier), il est théorisé comme « abstrait, détachable et marchand ».

Mais s'ensuivent donc d'autres avatars définitionnels. Au 19^e siècle, le travail, dans la foulée de Hegel, puis de Marx en Allemagne, mais aussi de Saint-Simon en France, nourrit l'utopie d'un travail essence, ontologique, lieu de réalisation de l'humain en l'homme, et la perspective d'un travail libéré par l'abolition du salariat.

Au 20^e siècle enfin, la social-démocratie réinvente l'utopie radicale au pragmatisme de l'État providence, ou le salariat loin d'être pensé dans la perspective de son abolition devient la matrice des droits et compensations.

Plein emploi, construction et déconstruction de la catégorie de chômage

La question du travail est finalement délaissée pour celle de l'emploi, et l'action politique doit se porter vers la relance économique systémique : une économie de plein emploi est donc une économie de production et de travail.

L'interrogation sur le sens du travail disparaît en même temps que la glorification de la croissance intensive s'affirme. Le contrat de travail devient le nœud de ce compromis (la subordination, l'aliénation) contre la sécurité (l'accès aux revenus et aux protections sociales), et le plein emploi l'horizon ultime des politiques (macro) économiques, et la condition sine qua non de sauvegarde des sociétés de liberté (Lord Beveridge). Parallèlement, le chômage est pensé comme un phénomène systémique, macroéconomique et involontaire, et le « Droit » au travail reconstruit comme un droit constitutionnel ouvrant droit à compensation lorsque la société n'est pas en mesure de l'assurer.

Le travail aujourd'hui : et demain ?

L'entrée en crise, au milieu des années 1970, a conduit à rebasculer cette construction. Le plein emploi continue d'être affirmé comme l'horizon, mais la catégorie de chômage est déconstruite, et le regard porté sur le chô-

meur et les causes du sous-emploi inversé : il devient un débiteur de la société, responsable, au fond, de ce que son potentiel de production ne soit pas utilisé.

Il en résulte des pressions renouvelées en faveur de la flexibilité des régulations du travail, en même temps que des injonctions permanentes et contradictoires à l'employabilité.

Tout semble indiquer à cet égard que l'enfermement dans le crépuscule de masse et la perte apparente de toute efficacité pratique des politiques de l'emploi renvoie, fondamentalement, à notre incapacité à repenser le travail. La crise actuelle, qu'on la saisisse dans sa dimension économique, sociale, écologique ou encore politique, exige en effet de s'interroger à nouveau sur le travail, et de « retravailler » repenser les modalités de sa valorisation.

Parce que la grande crise que nous vivons est une crise des régulations héritées du 20^e siècle, elle interroge les conditions de l'émergence d'un nouveau compromis salarial, où la nature de l'emploi, du travail et des protections doit être repensée. Parce qu'elle est aussi l'arrivée aux limites écologiques d'un certain régime d'accumulation, elle interroge notre conception de la richesse, et donc notre conception du travail et sa valorisation comme « facteur de production ». Parce qu'elle est aussi une crise de la politique, elle doit nous interroger aussi sur le devenir d'une société d'individus qui ne se parleraient plus que par le travail.

La « naturalisation » du travail semble décidément bien être un obstacle majeur à la redéfinition des horizons qui pourraient être les nôtres au 21^e siècle.

Références

- Christophe Laviolle (dir.) (2012a), *Le Travail en question : XVIII^e - XX^e siècle*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. « Perspectives Historiques », 300 pages
- Christophe Laviolle (dir.) (2012b), *Repenser le Travail et ses régulations*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, hors collection, 380 pages
- Christophe Laviolle (2012c) « Les réformateurs protestants, la pensée de Calvin et

l'émancipation de l'économie », in : Varet Jacques (ss la dir. de), *Calvin : naissance d'une pensée*, Presses Universitaires François Rabelais - Presses Universitaires de Rennes, Collection « Renaissance », 2012, p.161-182.

Christophe Laviolle (2012d) « Les projets de flex-sécurité : capitalisme idéal vs capitalisme raisonnable ? », *Economies et Sociétés*, série « Socio-Economie du Travail », AB n°34, 6/2012, p.1241 - 1268, 2012



1. Cet article s'inspire largement des développements opérés dans deux ouvrages dirigés par Christophe Laviolle (2012a et 2012b), eux-mêmes issus d'un colloque organisé en mai 2006 à l'Université d'Orléans par le Laboratoire d'Économie d'Orléans et l'Association Charles Gide pour l'Étude de la Pensée Économique.
2. Docteur en science économique, habilité à diriger des recherches, Maître de conférences hors classe à l'Université d'Orléans, Chargé de Cours à l'École Normale Supérieure de Cachan, Chercheur au Laboratoire d'Économie d'Orléans (UMR CNRS 7322 - ITP « Modélisation, Systèmes, Langages » de l'Université d'Orléans)

3. Cf. Laviolle (2012c)